

# Comité plénier Durance du 8 juillet 2016

-----

## Evolution de la gouvernance de l'eau de la Durance

*« La crise de l'eau est très largement une crise de la gouvernance » OCDE - 2013*

La Durance traverse cinq départements de la région PACA et exporte 70 % de sa ressource en eau au-delà de son bassin versant. Malgré la généralisation de la gestion à l'échelle du bassin versant, l'organisation administrative de l'Etat et des collectivités, en décalage avec les frontières hydrologiques, ainsi que le défaut d'association des territoires desservis par la ressource Durance situés hors bassin, impactent l'aménagement durable des territoires de la région PACA. La dévolution de la compétence GEMAPI fera intervenir des EPCI qui souvent n'épousent pas les frontières hydrologiques, créant un nouveau risque de dégradation de la gestion de l'eau à la bonne échelle.

Ce constat doit guider les réflexions pour évoluer vers une nouvelle gouvernance qui permette d'aborder les enjeux de la Durance à la bonne échelle. L'Etat, la Région et l'EPTB Durance animent aujourd'hui une instance de concertation, dite comité plénier Durance, dont ils souhaitent l'évolution vers une instance décisionnaire, probablement de type commission locale de l'eau CLE, notamment chargée de préparer un SAGE Durance.

Cette évolution de la gouvernance poursuit trois grands objectifs :

- mettre les collectivités locales au cœur de la gestion de la ressource Durance, facteur indispensable du développement durable des territoires
- partager une vision intégrée de la politique de l'eau, de l'environnement, des risques et de l'énergie
- assurer une meilleure participation des usagers aux décisions qui les concernent
- rationaliser le nombre d'instances

Pour poser les bases de cette ambition, nous proposons d'installer **dans l'immédiat des instances de préfiguration** :

- un comité plénier composé d'élus des collectivités, d'usagers et professionnels de l'eau, de services et établissements publics, appuyant ses décisions sur les travaux de 4 commissions techniques :
    - eau et usages
    - milieux et inondations
    - connaissance
    - gouvernance
- et bénéficiant d'une information sur la vie des concessions hydroélectriques.

Respectant la subsidiarité avec les instances existantes, le comité plénier offre un lieu de discussion entre acteurs du bassin (l'ETPB Durance assure une interface avec les sous-bassins versants) et acteurs hors-bassin.

La création de commissions est l'occasion de rationaliser la gouvernance actuelle qui a vu se démultiplier les lieux de concertation et pilotage de sujets divers. Ne seront traités dans les commissions techniques que les sujets ayant du sens à l'échelle du bassin versant, et les sujets que les territoires feront le cas échéant remonter.

**Les participants au Comité plénier Durance seront invités à poursuivre leur implication dans le comité plénier et à se positionner dans une ou plusieurs commissions techniques.**